

## ASSISTANT·E EDUCATIF·VE PETITE ENFANCE (agent·e de la petite enfance spécialité accueil des jeunes enfants)

### Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

<b>Direction d'affectation : Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)</b>	
<b>Fonctions :</b>	<p>Sous l'autorité du/de la responsable, l'assistant·e éducatif·ve petite enfance travaille aux côtés des auxiliaires de puériculture pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accueil des enfants et des parents ;</li> <li>- la mise en place d'activités adaptées à l'enfant ;</li> <li>- la réalisation des soins du quotidien : change, repas, sieste, préparation et nettoyage des biberons ;</li> <li>- la participation à l'entretien du matériel et des jouets ;</li> <li>- la surveillance médicale de l'enfant (fièvre), et l'administration des médicaments dans le respect des protocoles.</li> </ul>
<b>Conditions particulières :</b>	<p>Les agents sont affectés dans un établissement d'accueil petite enfance Paris intra-muros.</p> <p>Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intra-dermo réaction à la tuberculine positive datant de moins d'un an. Si le résultat est négatif, la vaccination par le B.C.G. est obligatoire,</li> <li>- attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans ; dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche,</li> <li>- pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique,</li> </ul> <p>Les vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche.</p> <p>Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.</p>
<b>Temps de travail :</b>	38h30 hebdomadaires - 25 jours de congé annuels, éventuellement 2 jours de fractionnement et 31 jours de RTT
<b>Horaire de travail :</b>	En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h00 ou se terminer à 18h30

<b>Rémunération:</b>	La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 118 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes) Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale
<b>Modalités de recrutement :</b>	Le recrutement est effectué par tests oraux après présélection des candidatures.
<b>Pour postuler :</b>  	<p>- Plus d'information sur <a href="http://www.paris.fr">www.paris.fr</a></p> <p>Si vous rencontrez des difficultés, un facilitateur numérique peut vous accompagner dans vos démarches :</p> <p>Accueil du Bureau du recrutement 2, rue de Lobau, 75004 PARIS Métro : Hôtel de Ville Horaires d'ouverture : 9h-12h30 et 13h30-17h sauf les week-ends et les jours fériés</p> 
<b>Informations générales sur les recrutements sans concours :</b>	Site internet : <a href="http://www.paris.fr/recrutement">www.paris.fr/recrutement</a>